



Élections à la
Commission Administrative Paritaire
Académique des Directeurs de CIO
et des Conseillers d'Orientation- Psychologues.
Académie de Versailles

Le 6 Décembre,

Votez pour les candidats de la liste SNES

Faites le choix de l'unité et de l'efficacité avec la FSU

- ▶ Le 6 décembre 2005, vous élirez vos représentants à la CAPA des Directeurs de CIO et Conseillers d'Orientation – Psychologues. Vous choisirez des collègues pour défendre vos droits et donnerez aussi au SNES la représentativité nécessaire afin de faire avancer les revendications de toute la profession.
- ▶ Les commissaires paritaires, délégués dans les commissions administratives paritaires (CAPA) sont des collègues qui, comme vous, exercent leur métier et sont engagés dans une activité militante soucieuse d'allier défense individuelle et collective et défense du service public..

Le rôle des élus du Snes dans les groupes de travail et les Capa

Devant le recul du paritarisme lié à la décentralisation et aux pouvoirs accrus du Recteur, le rôle réel des élus du personnel est constamment remis en cause. En s'appuyant sur un travail d'enquête auprès des collègues dans les CIO en étant toujours à l'écoute de leurs collègues, grâce à un travail de préparation des différentes commissions, les élus du SNES interviennent donc de façon constante pour obtenir des règles claires, équitables et transparentes de gestion et d'évaluation des personnels dans toutes les instances paritaires. Ils y défendent le droit des personnels, le respect des missions ainsi que la défense individuelle de tous les collègues, le suivi personnalisé de toutes les opérations : mutations et affectations des personnels, révision des notes administratives, avancement d'échelon, accès au grade de DCIO, congés formation

Qu'il s'agisse des fermetures de CIO ,du gel et de la suppression de postes, des barèmes médicaux.. les élus du SNES interviennent avec compétence et détermination

Le Snes agit pour

- **La défense** et le développement du potentiel de formation et l'amélioration des conditions d'accueil des stagiaires
- La défense du droit à la formation continue pour les personnels d'orientation
- **Le rôle et la place des CIO** ainsi que le respect des missions définies à l'article 2 du statut des COP et des libertés professionnelles (choix des techniques, code de déontologie)
- **La défense des conditions de travail** (horaires, congés, relogement des CIO...)
- **La défense des personnels** au sein des groupes de travail (mouvement rectoral, exigence du réemploi des intérimaires et des contractuels)
- Face aux attaques dont nous sommes l'objet, il faut **rassembler la profession** pour défendre notre statut et nos services, revaloriser notre métier, améliorer nos conditions de travail, développer le service de psychologie, d'information et d'Orientation et donner un véritable statut au CIO dans un cadre national maintenu.

En 2003, alors que certains présentaient notre éviction de l'Education nationale comme inéluctable, le SNES s'y est opposé, a rassemblé largement et a obtenu le retrait des projets de décentralisation ; aujourd'hui le SNES se bat contre la transformation du métier en une simple fonction, ouverte à n'importe quel personnel ; il défend le statut de psychologue pour garantir la spécificité de la profession, les missions et les conditions de travail

AVEC LE SNES, EXIGEZ :

- *Le maintien et la reconnaissance des missions* définies dans un cadre national pour les COP et les CIO au sein du système éducatif. Pour les CIO l'unification du statut ainsi que les moyens financiers leur permettant de fonctionner comme service public de proximité.
- La création de postes de COP prenant en compte la charge élèves/Conseillers, *le rétablissement et l'augmentation du volume des recrutements* permettant le renouvellement du corps et les caractéristiques locales de l'accueil en CIO. Des COP en nombre suffisant dans toutes les Universités.
- La poursuite de la revalorisation de notre catégorie : accès à la hors-classe pour les COP, indemnités alignées sur celles des certifiés, indemnités ZEP, revalorisation de l'échelle indiciaire des DCIO *et de leur indemnité de charge administrative*.
- L'accès à la titularisation des intérimaires et contractuels : *par la réouverture des concours spécifiques* et l'ouverture d'un concours exceptionnel au niveau du DESS et stagiarisation directe pour combler les postes vacants sur le terrain.

Les candidats du SNES continueront à intervenir avec efficacité pour la défense de vos intérêts et le développement du service public d'orientation.

Faites leur confiance,

VOTEZ



Le 6 Décembre